



Sécurité des journalistes couvrant les manifestations

Préserver la liberté de la presse en période de troubles

Note thématique dans la série UNESCO:

Tendances mondiales en matière de liberté d'expression et de développement des médias

Principales tendances :

- Le harcèlement, les arrestations et la violence physique contre les journalistes, principalement de la part des forces de sécurité gouvernementales et parfois de la part des manifestants, ont augmenté ces dernières années.
- La liberté de la presse et la liberté d'expression ont été affectées dans de nombreux pays par ces attaques.
- Une série d'attaques ont été identifiées par l'UNESCO pour ce rapport dans 65 pays depuis 2015.
- Au moins dix journalistes ont été tués depuis 2015 alors qu'ils couvraient des manifestations, selon [l'Observatoire des journalistes assassinés, lancé par l'UNESCO](#).
- Des tactiques utilisées contre les journalistes ont violé les lois et les normes internationales, convenues depuis longtemps sous l'égide des institutions multilatérales.

I. Reportage sur les manifestations de ces dernières années

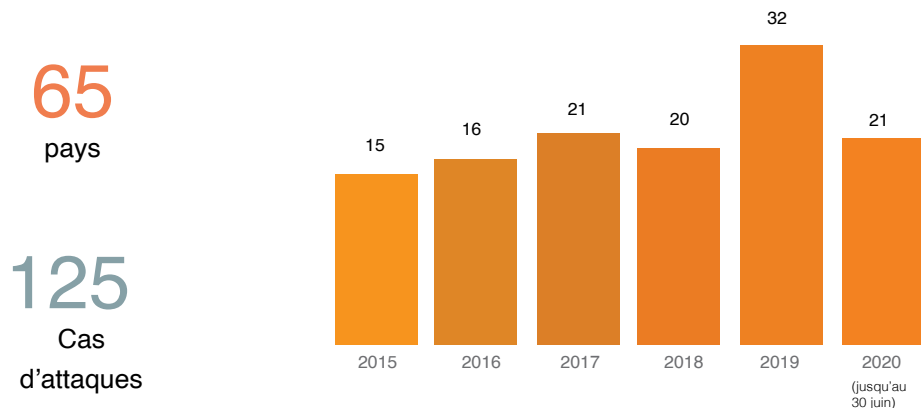
Une vague de manifestations a éclaté ces dernières années à travers le monde. Il y a des contestations sur l'étiquetage de ces événements de masse, comme on peut le voir dans les termes «émeutes», «troubles civils», «désobéissance civile», etc., qui leur sont parfois attribués. Ce rapport utilise le terme «manifestations» comme un nom générique pour couvrir toutes ces formes d'action de masse dans l'exercice du droit à l'association, et indépendamment du fait qu'il puisse y avoir des éléments de violence ou non. Parallèlement à ces manifestations, il y a eu une escalade notable des attaques contre la presse.

En 2011, la Conférence générale de l'UNESCO a publié une résolution priant l'Organisation de surveiller la liberté de la presse et la sécurité des journalistes dans le monde entier et de rendre compte de l'évolution de ces sujets à la Conférence générale. Suite à cette demande, depuis 2014, l'UNESCO a produit la série sur les Tendances mondiales en matière de liberté d'expression et de développement des médias. Cette note thématique s'inscrit dans le cadre de la série, qui vise à fournir des preuves complètes et fondées sur des données sur les tendances mondiales et régionales en matière de liberté des médias, de pluralisme, d'indépendance et de sécurité, toutes examinées dans une optique sensible au genre.

S'appuyant sur des documents crédibles de partenaires, des bureaux extérieurs et des États membres de l'UNESCO, et sur la triangulation des reportages de presse, ce rapport identifie 125 cas d'attaques ou d'arrestations de journalistes couvrant des manifestations dans 65 pays entre le 1er janvier 2015 et le 30 juin 2020. Parmi ceux-ci, 15 ont eu lieu en 2015; 16 en 2016; 21 en 2017; 20 en 2018; 32 en 2019; et 21 seulement au cours du premier semestre 2020, indiquant clairement une tendance à la hausse du nombre d'attaques auxquelles sont confrontés les journalistes lorsqu'ils couvrent les manifestations¹.

¹ **Note sur la méthodologie:** Aucune distinction n'a été faite ici en termes de portée et d'ampleur de ces attaques. Ce rapport compte comme incident/instance d'attaque toute manifestation au cours de laquelle des journalistes de tout niveau ont été attaqués, y compris lorsque de telles attaques ont eu lieu au cours d'une série de manifestations sur une période de plusieurs jours, voire des semaines, au même endroit et à peu près sur la même matière.

Nombre de cas d'agressions ou d'arrestations de journalistes couvrant des manifestations
(1er janvier 2015 et 30 juin 2020)



Ces manifestations ont été motivées par un certain nombre de facteurs :

- Certaines manifestations ont été alimentées par **des conditions économiques** telles que, dans certains cas, l'inégalité croissante et la baisse des salaires et des avantages sociaux, ainsi que l'accès aux services.
- D'autres ont été motivées par des **allégations de corruption et de mauvaise gestion** de la part des autorités locales, régionales ou nationales.
- D'autres encore ont répondu à ce que les manifestants soutiennent être un modèle de force **excessive, y compris l'utilisation de la violence meurtrière par la police et d'autres forces de sécurité** contre les civils, en particulier contre les minorités.
- Des manifestations dans d'autres régions ont eu lieu en réponse à **la diminution des libertés politiques** et à ce que les manifestants ont identifié comme des mesures vers un régime autoritaire.
- Certaines manifestations semblent être orchestrées par **des personnes utilisant des fausses identités et un certain nombre sont des agitateurs**, ainsi que des criminels, qui incitent à des actions violentes contre des personnes et des biens.
- Un certain nombre de manifestations représentent des contre-manifestations à d'autres actions de manifestations en cours.

Dans plusieurs résolutions², l'ONU s'est dite préoccupée par la rhétorique hostile des dirigeants politiques contre la presse. Cette incitation souvent a lieu lors des rassemblements de masse et crée un climat plus large dans lequel les journalistes sont ciblés sur une série d'événements. En outre, comme [l'ONU et l'Organisation des États américains l'ont remarqué](#) dans leur récente déclaration commune faisant référence à des déclarations qui caractérisent les médias comme un «ennemi du peuple», les dirigeants des États devraient

² Voir, par exemple, la résolution 39/6 (2018) du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies qui exhorte «les responsables politiques, les responsables publics et/ou les autorités publiques à s'abstenir de dénigrer, d'intimider ou de menacer les médias, y compris des journalistes à titre individuel, et de compromettre ainsi la confiance dans la crédibilité des journalistes ainsi que le respect de l'importance du journalisme indépendant.»

éviter de faire des déclarations qui pourraient «contribuer à un environnement d'hostilité et d'intolérance» contre la presse qui pourrait entraîner des attaques physiques de la part de civils à leur rencontre.

Des centaines de journalistes à travers le monde qui essayaient de couvrir les manifestations ont été harcelés, battus, intimidés, arrêtés, surveillés, enlevés et leur équipement a été endommagé. D'autres ont été détenus en secret, humiliés, étouffés et tirés dessus avec des munitions non létales ainsi qu'avec des vraies balles. Depuis 2015, au moins dix journalistes ont été tués alors qu'ils couvraient des manifestations, selon l'UNESCO, dont la Directrice générale a dénoncé leurs assassinats.

«Les journalistes ont un rôle essentiel à jouer pour témoigner et informer le public sur les mouvements de protestation. Depuis de nombreuses années, l'UNESCO a eu une action de sensibilisation dans le monde pour s'assurer qu'ils puissent le faire en toute sécurité, sans crainte d'être persécutés, et elle a formé les forces de sécurité ainsi que le personnel judiciaire en matière de normes internationales et de liberté d'expression. Les chiffres contenus dans ce rapport montrent que des efforts bien plus importants sont nécessaires. Nous appelons la communauté internationale et toutes les autorités compétentes à veiller à ce que ces droits fondamentaux soient respectés.»

Audrey Azoulay, Directrice générale de l'UNESCO

La majorité des attaques ont été commises par la police et les forces de sécurité. L'utilisation par la police de munitions non létales allant des balles en caoutchouc aux boules de poivre a blessé des dizaines de journalistes, dont quelques-uns sont devenus aveuglés d'un œil. L'introduction dans quelques pays de nouveaux projectiles, des balles flash et des balles papillon, chacune conçue pour produire une petite décharge ou déployer à l'impact des éclats d'obus, a causé des blessures à de nombreux journalistes. Des dizaines d'autres ont été blessés, dont nombre gravement, par des tirs de projectiles ou de vraies balles de la police. La police a également arrêté, battu et, dans quelques cas, humilié des journalistes, par exemple en les forçant à enlever leurs chemises et à rouler sur le sol alors que la police les battait et leur posait des questions dégradantes.

Les autorités locales ont révélé l'identité (doxing³) des journalistes, en partageant leurs adresses ou les noms de leurs enfants tout en critiquant les journalistes individuels sur leur couverture des manifestations.

Certaines autorités gouvernementales ont censuré ou fermé des organes de presse dans la presse écrite, les médias audiovisuels et en ligne, ou bloqué des sites Web sur Internet, ainsi que des SMS ou des messages texte via des téléphones mobiles. Les manifestants ont également temporairement fermé les organes de presse, en occupant les installations de leurs antennes

³ Doxing: la pratique consistant à obtenir et à publier des informations privées et identifiables sur des individus, généralement avec une intention malveillante.

pour les transmissions radio et en les retirant des ondes. Certaines autorités ont ordonné l'installation des dispositifs de repérage sur les ordinateurs des journalistes, tandis que d'autres ont placé les journalistes sous surveillance physique ou électronique, ou sous les deux.

Dans la plupart de ces cas, peu importe qui ou quel groupe peut être responsable, des dernières années, l'impunité a continué de rester la norme dans les attaques contre la presse couvrant les manifestations.

Les **dix journalistes suivants ont été tués couvrant des manifestations depuis 2015**, selon [l'Observatoire des journalistes assassinés de l'UNESCO](#).



[Ferzat Jarban](#), un caméraman indépendant, a été arrêté après avoir filmé des manifestations antigouvernementales à al-Qasir en 2016. Son corps gravement mutilé a été retrouvé le lendemain matin. Il a été le premier journaliste tué lors d'une répression de huit mois contre les manifestations en faveur de la démocratie en République arabe syrienne.



[Elidio Ramos Zárate](#), un reporter du quotidien *El Sur*, a été abattu dans la ville de Juchitan de Zaragoza dans l'État d'Oaxaca au Mexique, en 2016, alors qu'il couvrait des manifestations et des affrontements.



[Yaser Murtaja](#) a été mortellement abattu alors qu'il couvrait des manifestations palestiniennes à la frontière israélienne en 2018.



[Ángel Eduardo Gahona](#), a été abattu lors de la diffusion en direct de son émission d'information télévisée locale *El Meridiano* en avril 2018 dans la ville de Bluefields, à l'est du Nicaragua.



[Lyra McKee](#), une écrivaine de 29 ans et journaliste d'investigation indépendante qui travaillait pour les sites *Web Mediagazer* et *BuzzFeed News*, a été abattue alors qu'elle couvrait des affrontements en 2019 à Creggan, une banlieue de Londonderry (Derry) au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et Irlande du Nord.



[Precious Owolabi](#) a été abattu alors qu'il couvrait une manifestation pour *Channels Television* au Nigeria qui donna lieu à des affrontements entre manifestants et policiers en 2019.



Le journaliste [Ahmed Abdul Samad](#) et le caméraman [Safaa Ghali](#), ont été abattus en 2020 alors qu'ils s'éloignaient des manifestations dans la ville de Bassorah, dans le sud de l'Irak, qu'ils couvraient pour la chaîne de télévision par satellite irakienne *Dijlah TV*.



[Alex Ogbu](#), un journaliste de la presse écrite et du Web pour *Regent Africa Times*, a été abattu, en 2020, alors que la police dispersait une manifestation du Mouvement islamique du Nigéria à Abuja, au Nigéria.



[Ahmed Muhana Al-Lami](#), était un photographe freelance irakien. Il couvrait une manifestation dans une place publique de Bagdad le 6 décembre 2019 quand il a été blessé par balle. Il est mort peu de temps après à l'hôpital.

Plus d'information sur le suivi fait par l'UNESCO concernant les cas de journalistes assassinés

Visitez: en.unesco.org/themes/safety-journalists/observatory.

II. Droit domestique et droit international, traités et normes applicables.

Un certain nombre de traités internationaux ont été rédigés pour protéger la liberté d'expression et l'accès à l'information. Le plus explicite d'entre eux est le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1966 et entré en vigueur en 1976. [L'article 19.2](#) de ce Pacte se lit comme suit:

Toute personne a droit à la liberté d'expression; ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen de son choix.

Le PIDCP consacre également le droit de réunion pacifique, comme indiqué dans [l'article 21](#) de ce Pacte:

Le droit de réunion pacifique est reconnu. L'exercice de ce droit ne peut faire l'objet que des seules restrictions imposées conformément à la loi et qui sont nécessaires dans une société démocratique, dans l'intérêt de la sécurité nationale, de la sûreté publique, de l'ordre public ou pour protéger la santé ou la moralité publiques, ou les droits et les libertés d'autrui.

Bien que ces droits soient proposés comme norme, le PIDCP prévoit des limitations exceptionnelles. Pour être légitime, toute limite d'expression et

d'association doit être légale, proportionnée et à des fins légitimes. Cependant, de nombreux cas de restrictions ne remplissent pas les trois conditions, ce qui signifie que les droits d'expression et d'association des personnes sont par conséquent violés par des actions de l'État ou abusés par des acteurs non étatiques. Le droit des journalistes à couvrir les manifestations, violentes ou non, ainsi que les réactions aux manifestations des fonctionnaires ou d'autres acteurs, ne devrait pas être inutilement limité par des mesures imposées qui restreignent le droit à l'association.

Les États membres des organismes internationaux sont tenus de protéger les journalistes qui rapportent l'information, y compris la couverture des manifestations.

Les États ont également l'obligation «d'enquêter et de sanctionner toute violation qui se produit dans le cadre d'une manifestation publique», y compris les attaques contre la presse, [comme l'a remarqué en 2019](#) le Bureau du Rapporteur Spécial pour la Liberté d'Expression de la Commission interaméricaine des Droits de l'homme: «[L]es enquêtes doivent être menées avec une diligence raisonnable et dans un délai raisonnable.» En 2020, le même rapporteur et le rapporteur de l'ONU sur la liberté d'opinion et d'expression [ont vivement salué](#) le «rôle essentiel de chien de garde» joué par la presse pour couvrir les manifestations. «Les forces de l'ordre ont le devoir d'assurer la sécurité des journalistes qui couvrent les manifestations et de garantir le droit du public à rechercher et à recevoir des informations sur ces mobilisations sociales», ont-ils remarqué. En 2013, les rapporteurs avaient également publié [une déclaration conjointe](#) pour garantir que les journalistes ne soient pas détenus, menacés, attaqués ou restreints lorsqu'ils couvrent des «événements marquants d'intérêt pour le public, tels que les manifestations sociales».

Il existe également une jurisprudence applicable de la part des organes multilatéraux et de tribunaux nationaux. En 2012, la [Cour interaméricaine des droits de l'homme](#) a conclu que la Colombie avait violé l'article 13 de la Convention américaine des droits de l'homme lorsque des officiers militaires avaient agressé un journaliste qui couvrait une manifestation antigouvernementale. En 2016, le Comité des plaintes et de la conformité de [l'Autorité indépendante des communications d'Afrique du Sud](#) a jugé que l'ordre de la South African Broadcasting Corporation de ne plus diffuser des images de la destruction de biens publics lors de manifestations était invalide dès sa création.

En 2018, la [Cour européenne des droits de l'homme](#) a estimé que le droit à la liberté d'expression d'un journaliste avait été violé, par la Fédération de Russie, lorsque l'intéressé en avait été condamné à une détention administrative pour avoir tenté de photographier une manifestation. Toute lacune dans le respect de ces obligations sert à porter atteinte à la liberté d'expression et à la liberté de la presse.

III. Réponses de la police et d'autres forces de sécurité à la presse pendant les manifestations

Des membres de la police et d'autres forces de sécurité ont été accusés par des ONG consultatives de l'UNESCO d'avoir violé, depuis 2015, l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques en réponse à la couverture médiatique des manifestations de par le monde.

Dans peu de cas, les autorités ont pris des mesures correctives après les attaques du gouvernement contre la presse, ou ont agi pour faire face à ces attaques policières contre la presse. En Arménie, en 2015, le chef de la police de l'époque s'est excusé pour les actions de la police contre les journalistes couvrant les manifestations, et a déclaré que les autorités allaient ouvrir une enquête, et que le gouvernement rembourserait aux journalistes pour leurs équipements endommagés. Le chef de la police ainsi que d'autres membres de la police ont été **licenciés**. En France, en 2018, les nombreuses attaques contre la presse ont conduit le syndicat français des journalistes à rencontrer les membres du bureau du président du pays.

3.1 Utilisation d'armes non létales

Au cours de la période considérée, les forces de sécurité d'un certain nombre de pays ont largement utilisé des armes non létales contre des journalistes alors qu'ils couvraient des manifestations. Une liste non exhaustive d'exemples est fournie ci-dessous.



Du gaz lacrymogène a été utilisé par les forces de sécurité en Asie, en Amérique latine, au Moyen-Orient et en Amérique du Nord.



Des balles en caoutchouc ont été utilisées à plusieurs reprises par la police en Amérique du Nord et en Amérique latine, en Asie, au Moyen-Orient et en Afrique subsaharienne. Certaines forces de sécurité ont également utilisé des **granulés** en matériaux caoutchoutés ou similaires.



Des boules de poivre ont été utilisées par les forces de sécurité en Amérique du Nord et en Europe. Il s'agit de projectiles conçus pour se fragmenter lors de l'impact afin de libérer un irritant chimique.



Des boules flash ont été utilisées par les forces de sécurité en Europe. Fabriquées en caoutchouc ou en mousse condensée qui n'émettent plus de flash, ce sont des projectiles à impact à haute vitesse de calibre relativement petit.



Des balles papillon ont été utilisées par les forces de sécurité au Moyen-Orient. Il s'agit de vraies munitions conçues pour s'étendre à l'impact à l'extérieur du corps pour causer une blessure de chair à mesure que les éclats d'obus se propagent. Étant donné que ces projectiles sont faits du même matériau que les balles traditionnelles, ils sont plus potentiellement mortels que tout autre projectile «non léthal».

3.2 Utilisation d'armes létales

Outre les 10 cas de journalistes assassinés lors des manifestations mentionnées dans la section I, l'utilisation de **vraies balles** ou de balles létales a gravement blessé au moins 15 journalistes couvrant des manifestations pendant la période concernée par ce rapport.

3.3 Détention de journalistes

Les forces de sécurité ont arrêté des dizaines de journalistes couvrant des manifestations en Asie, en Afrique subsaharienne, en Amérique du Nord, en Europe, en Amérique latine, en Afrique du Nord et au Moyen-Orient. Certaines de ces arrestations étaient temporaires et aucune accusation n'a été déposée ou elles ont été abandonnées par les autorités. Dans certains cas, des journalistes ont été arrêtés individuellement; dans d'autres cas, un certain nombre de journalistes ont été arrêtés en même temps lors d'une manifestation.

En Amérique du Nord, en Europe et au Moyen-Orient, une poignée de journalistes ont été accusés pénalement de couvrir des manifestations antigouvernementales contre la brutalité policière et les politiques économiques gouvernementales déclarées illégales ou non autorisées par les autorités.

3.4 Signal et blocage numérique, et outils de suivi et d'écoute

Plusieurs gouvernements ont bloqué les sites Web d'information et coupé les signaux des radiodiffuseurs couvrant les manifestations. Dans un pays, les manifestants ont également entravé la couverture de leurs actions en éteignant les antennes analogiques de trois stations de radiodiffusion. Dans un certain nombre de pays, les autorités gouvernementales ont bloqué l'accès aux sites Web couvrant les manifestations.

Un fournisseur de télécommunications contrôlé par l'État exigeait de la part des utilisateurs d'Internet, y compris des journalistes, l'installation d'un certificat de sécurité délivré par les autorités gouvernementales sur leurs ordinateurs personnels, permettant un suivi sans précédent des activités Internet des journalistes.

Les logiciels espions ont également été introduits et se sont intégrés sur les téléphones des journalistes couvrant les activités de l'opposition, y compris les manifestations. Les agences gouvernementales ont infiltré des bases de données de téléphone, de courriel et de messagerie texte, leur permettant de suivre les journalistes et d'intercepter leurs communications.

IV. Comportement des manifestants et d'autres acteurs envers la presse

Les participants aux manifestations dans un certain nombre de cas ont harcelé ou attaqué des journalistes couvrant des manifestations. Dans la plupart des cas, ces attaques représentent beaucoup moins que les attaques des forces de sécurité contre la presse. Où il y a plus d'informations disponibles, par exemple aux États-Unis d'Amérique, il est estimé que plus de **82% des attaques** contre la presse entre le 26 mai et le 3 juin auraient été commises par des agents des forces de l'ordre.⁴

4.1 Harcèlement des journalistes et des équipes d'information

Les participants aux manifestations, ainsi que les membres des forces de sécurité, ont harcelé les journalistes, notamment en les empêchant physiquement de faire des reportages, ainsi qu'en endommageant leur matériel et en les arrêtant brièvement.

4.2 Attaques violentes contre la presse

Les participants aux manifestations ont violemment attaqué des journalistes dans un certain nombre de régions. Dans un cas, ces personnes ont mis le feu aux bureaux des organes de presse et, dans un autre cas, elles auraient planté des munitions dans le sac d'un journaliste pour que la police les trouve.

⁴ Selon l'U.S. Press Freedom Tracker, qui rassemble plus de vingt-quatre groupes de défense de la liberté de la presse pour créer un référentiel centralisé pour la recherche. Le Tracker est basé sur une coalition qui partage des connaissances sur les menaces à la liberté de la presse à travers le pays. Freedom of the Press Foundation, une organisation de défense de la liberté de la presse, gère les opérations quotidiennes du site. Le Comité pour la protection des journalistes préside un conseil consultatif qui comprend le Knight First Amendment Institute de l'Université Columbia, le Comité des journalistes pour la liberté de la presse, Reporters sans frontières et l'Index on Censorship.

V. Facteurs de genre et de diversité dans la sécurité des journalistes pendant les manifestations

Divers cas de femmes journalistes victimes de violence de la part des forces de sécurité ou des manifestants en raison de leur profession ont été enregistrés ces dernières années. Dans les pires des cas, les femmes journalistes ont été délibérément ciblées et attaquées en raison de leur genre. Dans un cas, une journaliste a rapporté que sa voiture était entourée de manifestants qui la menaçaient de la violer lors d'une manifestation des «gilets jaunes». Dans un autre cas, deux femmes journalistes ainsi qu'un collègue masculin ont été arrêtés par les forces de sécurité alors qu'ils avaient montré leurs cartes d'identité, sous prétexte qu'ils avaient violé un ordre de couvre-feu. À la suite de leur arrestation, les deux femmes journalistes auraient été obligées de se déshabiller complètement et ont été humiliées par les agents de police qui font face aujourd'hui à une plainte pour violence sexuelle. Dans un autre cas, une journaliste a été agressée alors qu'elle couvrait une manifestation où des manifestants ont procédé à la battre et à lui arracher ses vêtements.

Ces exemples montrent que, tout en subissant les mêmes types de violence physique que leurs homologues masculins, les travailleuses des médias sont également plus exposées aux menaces de violence sexuelle et de viol. La menace ou la réalisation d'agressions sexuelles contre les femmes a été soulignée en 2011, lorsque plusieurs femmes journalistes ont été agressées alors qu'elles couvraient des manifestations sur la place Tahrir en Égypte. En outre, selon une enquête menée par l'International Women's Media Foundation et l'International News Safety Institute en 2013, [40 répondantes sur 154 \(26%\)](#) ont déclaré avoir été victimes de violence physique alors qu'elles couvraient des manifestations, des rassemblements et d'autres événements publics.

Les vagues de manifestations de Black Lives Matter à la suite de l'assassinat de George Floyd ont également souligné les fardeaux uniques portés seulement par les journalistes noirs et les journalistes de couleur et la discrimination à laquelle ils sont confrontés dans l'exercice de leur profession. Un exemple remarquable a été l'arrestation d'un journaliste afro-latino de la CNN, qui a été arrêté en diffusion direct tandis que ses collègues blancs ont été autorisés [à continuer à faire des reportages](#), et qui a déclaré qu'ils avaient été traités «de façon très différente».

VI. Bonnes pratiques

Il y a un certain nombre de bonnes pratiques que toutes les parties impliquées dans les questions de troubles civils devraient suivre:

6.1 Cadres juridiques pour la police et les autres forces de sécurité

Les cadres juridiques qui régissent le moment et la façon dont la police et les forces de sécurité peuvent utiliser la force lors des manifestations, y compris contre les journalistes, sont plus faibles dans un certain nombre d'États membres que ce qui suggèrent les normes et les lois internationales. La Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme en 2020 [a déclaré](#): «Pour éviter la nécessité de recourir à la force létale, les États doivent fournir aux responsables de l'application de la loi des moyens efficaces et moins létaux, et les former à leur utilisation légale. Dans certains cas, malheureusement, les responsables de l'application de la loi utilisent des armes moins létales de manière inappropriée, entraînant des blessures graves, voire la mort.»

Le commentaire ci-dessus a été fait en réponse aux récentes manifestations aux États-Unis d'Amérique. «Le cadre juridique des États-Unis pour le recours à la force par la police ne respecte pas les normes internationales de nécessité et de proportionnalité», a [également déclaré Agnes Callamard](#), Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires. «Il est plutôt régi par le principe du caractère raisonnable et la doctrine de l'immunité qualifiée.»

En Colombie, après de longues procédures impliquant les attaques de l'Armée nationale colombienne contre un journaliste à la suite de son tournage de soldats frappant des manifestants lors d'une manifestation, la Cour interaméricaine des droits de l'homme a exigé, [en Septembre 2012](#), que les forces armées colombiennes doivent avoir une formation sur la liberté d'expression. La Cour a déclaré: «Notre Cour estime qu'il est important que l'État continue de renforcer ses capacités institutionnelles en formant les membres des forces armées afin d'éviter la répétition d'actes tels que ceux qui se sont produits dans ce cas. À cette fin, l'État doit intégrer dans ses programmes d'éducation aux droits de l'homme pour les forces armées, un module spécifique sur la protection du droit à la liberté de pensée et d'expression et sur [le travail des journalistes et des communicateurs sociaux.](#)» La Colombie dispose également d'une [structure complexe de mécanismes de protection](#) impliquant de multiples organismes gouvernementaux et groupes de la société civile. Cette protection peut aller de la mise à disposition de gardes du corps, d'agents armés qui restent avec le journaliste 24 heures sur 24, à l'utilisation de véhicules blindés pour le transport.

Au Brésil, suite à des témoignages d'attaques contre la presse lors de manifestations, le ministère public de São Paulo a [adressé des recommandations](#) au commandement de la police militaire pour «réglementer le comportement des policiers militaires face aux professionnels de la presse et aux communicateurs en général, afin de garantir que la performance de la Police vise à protéger ces professionnels» Les recommandations appelaient en outre à «la responsabilité administrative, en cas d'action ou d'omission, dans les cas d'agression ou d'actes violents contre des professionnels des médias et des communicateurs en général», en plus de «l'adoption d'activités de formation continue des troupes concernant l'intangibilité des professionnels de la presse dans les manifestations, avec une formation spécifique.» Ces recommandations adressées à la police ont été élaborées par le procureur général de l'État de São Paulo et donnent des lignes directrices à suivre afin de préserver le travail des journalistes lors des manifestations.

6.2 Formation de la police

Les actions et le comportement de la police à l'égard de la presse couvrant les manifestations des quatre dernières années et demie dans une grande partie du monde démontre l'importance de fournir une formation policière appropriée.

Depuis 2013, l'UNESCO et ses partenaires mettent en œuvre des programmes de formation des forces de sécurité sur la liberté d'expression. Le format standard de ces cours est un cours de trois jours pour les officiers, qui comprend une journée en commun avec les journalistes. Plus de 3 400 forces de sécurité ont été formées dans plus de 17 pays dont [Burkina Faso](#), [Colombie](#), [Côte d'Ivoire](#), [Gambie](#), [Iraq](#), [Libye](#), [Madagascar](#), [Mali](#), [Ouzbékistan](#), [Palestine](#), [Rwanda](#), [Sénégal](#), [Somalie](#), [Soudan du Sud](#), [République-Unie de Tanzanie](#), [Tunisie](#) et [Ukraine](#).

Programmes de formation de l'UNESCO pour les forces de sécurité sur la liberté d'expression (depuis 2013)



dans plus de
+3,400 **17 pays**
forces de sécurité formées

L'objectif de ces ateliers est de former les forces de sécurité à faire respecter les droits des citoyens à la liberté d'expression, de mieux comprendre le rôle et la fonction des journalistes dans les sociétés démocratiques et d'établir des relations de travail professionnelles entre les deux groupes. Les forces de sécurité peuvent jouer un rôle habilitant dans des situations de changement politique et institutionnel vers des sociétés démocratiques, des situations d'après-conflit ainsi que dans des pays connaissant des niveaux élevés de violence ou d'instabilité.

Ces formations comprennent un important volet de dialogue entre les forces d'application de la loi et les journalistes. Dans de nombreux pays, cette occasion a été la première occasion pour les deux groupes de se rencontrer et d'exprimer leurs préoccupations. Ces dialogues ouverts entre les officiers et les journalistes les ont aidé à construire un terrain d'entente et ont favorisé des relations respectueuses. En particulier, en 2013, la formation en Tunisie est devenue partie intégrante du programme en cours d'emploi de l'Institut de formation de la Garde nationale, et en 2017, l'École de maintien de la paix (EMP) au Mali, qui forme des officiers du Mali et de la sous-région, a officiellement adopté le programme de l'UNESCO sur la formation des forces de sécurité sur la liberté d'expression et la sécurité des journalistes.

Le résultat de bon nombre de ces formations a été l'élaboration de procédures opérationnelles normalisées, de protocoles et des aménagements institutionnels relatifs à la façon dont les forces de sécurité et les journalistes peuvent faire leur travail pendant les manifestations, dans le respect du rôle de chacun dans la société.

6.3 Groupes de manifestations et respect de la presse

Quelques participants aux manifestations ont violé la liberté de la presse dans un certain nombre de pays. Les groupes de la société civile devraient aider les manifestants à prendre conscience sur le fait que le respect de la presse pendant les manifestations est une bonne pratique. Un rôle qui permet de s'assurer que les journalistes soient en mesure d'assumer un rôle de «chien de garde» pour protéger tous les intégrants de la scène, y compris les manifestants et les passants contre la réaction excessive des membres des forces de sécurité.

6.4 Bonnes pratiques de la part de la presse

Les bonnes pratiques pour les journalistes comportent un certain nombre d'étapes:

- Les journalistes doivent porter des vêtements et être munis de cartes de presse pour se distinguer visiblement des manifestants ou de la police.
- Les journalistes doivent agir de manière cohérente dans leur rôle d'observateurs professionnels, et ils doivent éviter de participer de quelque manière que ce soit lors des manifestations. Les journalistes et leurs employeurs devraient veiller à ce que les journalistes disposent d'équipements de sécurité, de formation et de soutien appropriés lorsqu'ils couvrent les manifestations.
- Les journalistes devraient également envisager de former des

groupes ou de se joindre à ceux qui se consacrent à la surveillance et au maintien de la liberté de la presse dans leur propre pays, même pendant une période de manifestations.

- La liberté de la presse nationale ou régionale ou d'autres groupes de journalistes peuvent fournir une réponse professionnelle de la communauté des journalistes chaque fois que leurs collègues sont harcelés, détenus ou attaqués. Des groupes tels que l'Association brésilienne du journalisme d'investigation (ABRAJI), le Réseau Rompe El Miedo au Mexique et Arab Reporters for Investigative Journalism (ARIJ) basé en Jordanie ne sont que quelques exemples de ces groupes. En travaillant ensemble, ces groupes de journalistes locaux ont pu promouvoir les pratiques de sécurité des employeurs ainsi que des journalistes lorsqu'ils couvrent des manifestations.

VII. Recommandations

Un certain nombre de mesures peuvent être envisagées par les États et les organismes multilatéraux pour freiner les attaques contre la presse et aider à assurer la libre circulation des nouvelles et de l'information. Dans certains cas, ils peuvent intégrer des groupes de la société civile pour qu'ils jouent également un rôle.

7.1 Formation sur la liberté d'expression et l'ordre public

Les actions de la police contre la presse dans de nombreux pays soulignent la nécessité d'un dialogue public plus ouvert sur l'intersection entre la liberté d'expression, y compris la liberté de la presse, et la nécessité de l'ordre public. L'un des objectifs pourrait être d'aider à supprimer l'écart entre les journalistes et les forces de sécurité. Le manuel de l'UNESCO [«Liberté d'expression et ordre public: manuel de formation»](#) (disponible en arabe, anglais, français et indonésien) propose un programme complet de formation des forces de sécurité sur la liberté d'expression. Il présente le cadre international de la liberté d'expression, des exemples de procédures opérationnelles normalisées et de bonnes pratiques. Le manuel examine en outre l'importance de promouvoir la transparence, de faciliter les relations entre les forces de sécurité et les médias et de renforcer la sécurité des journalistes.

L'écart entre les journalistes et les forces de sécurité pourrait être comblé davantage si les États incorporaient ces procédures opérationnelles et ces bonnes pratiques dans le programme et la formation de la police, et en les intégrant à la préparation de la police à maintenir l'ordre pendant les manifestations.

7.2 Formation de la police

Les actions de la police contre la presse dans de nombreux pays soulignent la nécessité d'une formation policière plus large comprenant:

- Discussion sur le rôle des journalistes dans la couverture des manifestations.
- Instruction sur l'utilisation appropriée d'armes non létales, y compris le tir au sol afin que les projectiles caoutchoutés et autres ne frappent pas les journalistes et d'autres par des tirs directs, en particulier à courte portée.
- Faire la distinction entre les manifestants et la presse.
- Autres directives pour maintenir l'ordre pendant les manifestations tout en respectant les rôles des journalistes qui les couvrent.

7.3 Formation des journalistes

Le nombre élevé de blessures ainsi qu'un certain nombre de décès de journalistes couvrant les manifestations soulève la nécessité d'une formation accrue en matière de sécurité pour les journalistes. La Fondation James W. Foley Legacy est l'un des nombreux groupes qui propose des [programmes mis à jour sur la sécurité des journalistes](#). L'Association brésilienne du journalisme d'investigation offre un [Manuel de sécurité pour couvrir les manifestations](#). Des groupes non gouvernementaux comme la Fondation Steven Sotloff Memorial 2Lives et l'Alliance ACOS (A Culture of Safety) contribuent également à fournir une [formation sur les environnements hostiles](#) pour les journalistes, en particulier les journalistes indépendants, [couvrant des émeutes civiles](#). Ce ne sont là que quelques-uns des nombreux groupes qui offrent cette formation et ce soutien aux journalistes.

7.4 Article 19 de l'ICCPR en théorie et pratique

Une chose c'est d'exprimer le soutien à la liberté de la presse et à la liberté d'expression, et c'en est une autre de mettre ces principes en pratique. La vague de manifestations qui a eu lieu dans le monde ces dernières années démontre l'importance de la liberté d'expression au sein et à travers les sociétés. Les nombreux rapports faisant état de violations de ces valeurs par la police et, dans une moindre mesure, des participants aux manifestations montrent que de nombreux États ont encore un long chemin à parcourir.



Un certain nombre d'étapes sont recommandées.

- Les médias et les employeurs devraient prêter attention aux mesures de sécurité, notamment en fournissant une formation et un équipement appropriés aux journalistes lorsqu'ils les envoient pour couvrir des manifestations, et ils devraient fournir les mêmes ressources aux journalistes indépendants lorsqu'ils utilisent les rapports qu'ils fournissent.
- Des organismes multilatéraux comme l'UNESCO devraient continuer à investir des ressources dans la formation de la police et d'autres autorités sur la liberté d'expression et la liberté de la presse liées aux situations de manifestations. Cette formation devrait inclure le rôle de la presse dans l'information du public lorsqu'elle rend compte des situations de manifestations. Il devrait également aborder la manière dont la police peut gérer les journalistes couvrant les manifestations, y compris le discernement entre les manifestants et la presse, et les tactiques appropriées ou inappropriées à utiliser dans ses relations avec la presse.

- Les médias, les groupes de la société civile et les organismes multilatéraux comme l'UNESCO devraient continuer à investir des ressources pour fournir une formation appropriée aux journalistes sur la manière de couvrir les situations en toute sécurité.
- Cette formation devrait comprendre des interactions avec la police et les manifestants, des lignes directrices en matière de sécurité pour rendre compte des situations fluides et dangereuses, une formation sur la résilience pour gérer le stress avant, pendant et après, et les premiers soins afin que les journalistes puissent se traiter les uns les autres au besoin.
- Les autorités nationales devraient envisager de nommer un ombudsman chargé du traitement de la presse par la police et les autres forces de sécurité dans les manifestations. Cela garantirait la désignation d'un fonctionnaire pour surveiller et aider à freiner les attaques de la police contre la presse à l'heure de couvrir des manifestations.
- Le même ombudsman ou une figure similaire devrait également être autorisé à faire des recommandations en vue de mener une enquête et, si nécessaire, de poursuivre le gouvernement ainsi que des attaques civiles contre la presse.
- Les donateurs et les organismes internationaux devraient continuer d'investir des ressources dans le développement et le renforcement des mécanismes nationaux de protection des journalistes. L'UNESCO, avec le soutien du gouvernement néerlandais, [a déjà soutenu](#) des initiatives nationales dans ce sens en Afghanistan, en Irak et au Pakistan, en plus de soutenir conjointement les initiatives régionales en vue d'établir de tels mécanismes en Amérique latine et en Afrique de l'Est.



**Programme
multi donateurs pour
la liberté d'expression et
la sécurité des journalistes**

À propos de ce rapport

Ce rapport s'inscrit dans le cadre de la série de l'UNESCO [Tendances mondiales en matière de liberté d'expression et de développement des médias](#). Il examine les troubles et les questions de sécurité des journalistes du monde entier au cours des quatre dernières années et demie, du 1er janvier 2015 au 30 juin 2020. Le rapport est conçu pour servir de référence aux États membres de l'UNESCO, aux organisations de médias, aux ONG, aux universités et aux entreprises internet. Le contenu a été développé par Frank Smyth et l'UNESCO reconnaît les contributions de l'Ethical Journalism Network, en particulier de sa directrice Hannah Storm, et de l'International News Safety Institute.

La police de caractères utilisée dans le titre est « Facts », une police spécialement développée pour la célébration 2020 de la Journée mondiale de la liberté de la presse. Téléchargez-la [ici](#)

Pour plus de ressources, visitez: [Tendances mondiales de la liberté d'expression et du développement des médias](#)

À propos de l'auteur

Frank Smyth est un journaliste indépendant spécialisé dans la sécurité des journalistes et de la liberté de la presse. Il a témoigné devant le Congrès des États-Unis et des États membres de l'Organisation des États américains, du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Frank est fondateur et PDG de GJS, une entreprise de formation en environnements hostiles de premier niveau.



INTERNATIONAL
NEWS SAFETY
INSTITUTE

L'International News Safety Institute est une organisation basée sur les membres consacrée à la sécurité des journalistes. L'INSI offre aux entreprises d'information un forum essentiel pour le partage de l'information via son portail d'adhésion, des alertes et des avis, des ateliers et des discussions sur les webinaires.



Ethical
Journalism
Network

L'Ethical Journalism Network est une organisation caritative et une coalition de professionnels des médias basée au Royaume-Uni visant à renforcer l'art du journalisme et à promouvoir, dans l'intérêt public, des normes éthiques élevées dans le journalisme.

Photo de couverture : European Sports Photo Agency/Alamy Live News

Sources de photos : pg.16 Alexandros Michailidis/Shutterstock; pg.4 skeyes.wordpress.com, San Miguel PEN, Yaser Murtaja/Facebook, International Journalism Festival; pg.5 Migeliuth Sandoval, Channels TV, GCHR, InstantAfricaOnline. Ravin Aujmaya/Twitter

Publié en 2020 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, 7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, France ©UNESCO. Ce document est disponible en Open Access sous la licence Attribution ShareAlike 3.0 IGO (CC-BY-SA 3.0 IGO). En utilisant le contenu de cette publication, les utilisateurs acceptent d'être liés par les conditions d'utilisation de l'Open Access Repository de l'UNESCO. Les désignations employées et la présentation de documents tout au long de la présente publication n'impliquent aucune opinion de l'UNESCO concernant le statut juridique d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une région ou de ses autorités, ou concernant la délimitation de ses frontières ou de ses limites. Les idées et les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs; ils ne sont pas nécessairement ceux de l'UNESCO et n'engagent pas l'Organisation.

